

Christianisme vivant : les Dix Commandements (La protection de la vie humaine, 1ere partie)

[The Ten Commandments (Safeguarding Human life, Part 1)]

L'auto-défense

La Bible enseigne que Dieu a créé les êtres humains à son image.

Et Dieu dit : —Faisons les hommes pour qu'ils soient notre image, ceux qui nous ressemblent.... Dieu créa les hommes pour qu'ils soient son image, oui, il les créa pour qu'ils soient l'image de Dieu. Il les créa homme et femme. ([Genèse 1.26–27](#)).

Les Écritures ne donnent pas d'explication précise sur ce que cela implique que Dieu ait créé l'homme à son image et ressemblance. Toutefois, étant donné que les êtres humains sont les seuls à avoir été faits à son image et à sa ressemblance – ce qui n'est pas le cas des autres créatures, nous pouvons en tirer certaines conclusions sur ce que cela implique. L'intelligence humaine est supérieure à celle des animaux ; nos actions ne sont pas uniquement dictées par l'instinct, mais nous nous appuyons sur la raison pour prendre des décisions. Nous avons la capacité de concevoir des choses et de les fabriquer, ce qui veut dire que nous sommes capables de créer et donc, de transformer le monde dans lequel nous vivons et de l'améliorer. Nous sommes capables d'écrire, de compter, de faire des calculs, de composer de la musique, d'organiser, de raisonner, de rire, et de réaliser bien d'autres choses encore — ce que les animaux sont incapables de faire, du moins pas au même degré. Nous avons également une ressemblance morale avec Dieu, en ce sens que nous sommes capables de discerner le bien du mal, le juste de l'injuste. Ces aptitudes ainsi que d'autres, propres aux êtres humains, distinguent le genre humain des animaux et peuvent être perçues comme la manifestation de l'image et de la ressemblance à Dieu.

Le récit de la création dans la Genèse n'est pas la seule fois où l'humanité est décrite comme étant créée à l'image de Dieu. À l'époque de Noé, *L'Éternel vit que les hommes faisaient de plus en plus de mal sur la terre : à longueur de journée, leur cœur ne concevait que le mal ([Genèse 6.5](#))*. À cause de cela Dieu déclara : « *Et moi, je vais faire venir le déluge d'eau sur la terre pour détruire, sous le ciel, tout être animé de vie. Tout ce qui est sur la terre périra » ([Genèse 6.17](#)).*

Après le déluge, Dieu déclara :

Quant à votre sang à vous — celui qui est votre vie — j'en demanderai compte à quiconque le répandra, que ce soit un animal ou un homme. Je demanderai compte à chaque homme de la vie de son semblable. Dieu a fait l'homme pour être son image : c'est pourquoi si quelqu'un répand le sang d'un homme, son sang à lui doit être répandu par l'homme ([Genèse 9.5–6](#))

Le mot hébreu *shaphak*, traduit par *répandu* ou *versé* dans ce verset, signifie « faire couler en grande quantité, au point de provoquer la mort », et donc « répandre le sang d'un homme » signifie ôter la vie d'un homme injustement, le tuer, l'assassiner ([Genèse 37.22](#);

[Nombres 35.33](#); [1 Rois 2.31](#); [Ézéchiel 22.4](#).) Comme les êtres humains sont créés à l'image de Dieu, tuer un être humain est interdit par la loi de Dieu.

Le sixième commandement est l'expression de cet interdit. Ce commandement est rendu dans la version Darby de la Bible par *Tu ne tueras point* ([Exode 20.13](#)). Le mot hébreu *ratsach* que l'on traduit par *tuer* signifie assassiner, commettre un meurtre ou abattre, de sorte que la plupart des traductions de la Bible le rendent plus correctement par *Tu ne commettras pas de meurtre* ([Exode 20.13](#)) Toutefois, le terme *ratsach* est également employé pour dire qu'un être humain est mort à cause d'une négligence ou d'une imprudence – ce que l'on qualifie aujourd'hui d'homicide involontaire, – et il n'est donc pas systématiquement traduit par *meurtre*. Il n'est jamais employé pour désigner l'abattage d'animaux ou la mort sur le champ de bataille, et n'est mentionné qu'une seule fois dans les Écritures pour désigner une exécution judiciaire. Dans l'Ancien Testament, c'est un terme hébreu différent qui est généralement utilisé pour parler d'une exécution judiciaire.

Le commandement de ne pas commettre de meurtre est réitéré et cité tout au long du Nouveau Testament. ([Romains 13.9, 1.29](#); [1 Timothée 1.8–9](#); [Jacques 2.11, 4.2](#) ; [1 Jean 3.12, 15](#); [Apocalypse 9.21, 16.6, 21.8, 22.15](#). Jésus a explicitement évoqué ce commandement à trois reprises :

Vous avez appris qu'il a été dit à nos ancêtres : « Tu ne commettras pas de meurtre. Si quelqu'un a commis un meurtre, il en répondra devant le tribunal » ([Matthieu 5.21](#))

C'est du cœur que viennent les mauvaises pensées, les meurtres... ([Matthieu 15.19](#)).

« Pourquoi m'interroges-tu sur ce qui est bon ? lui répondit Jésus. Un seul est bon. Si tu veux entrer dans la vie, applique les commandements. —Lesquels ? demanda l'autre. —Eh bien, répondit Jésus, tu ne commettras pas de meurtre » ([Matthieu 19.17–18](#))

Même si le meurtre est clairement condamné, le sixième commandement soulève plusieurs autres questions éthiques liées à la vie et à la mort, telles que la légitime défense, la guerre, le suicide, l'euthanasie, la peine de mort, l'avortement, et la question de la fin de vie. J'ai l'intention de traiter ces sujets dans des articles à venir, en commençant ici par l'auto-défense.

Est-il justifiable d'un point de vue moral et éthique de se défendre lorsqu'on est victime d'une agression physique ou d'intervenir pour protéger autrui d'une telle attaque ? Jésus a enseigné le concept de « tendre l'autre joue » lorsque quelqu'un nous offense ou nous insulte, en exhortant les croyants à ne pas répondre par la violence.¹ En revanche, contrairement au fait de répondre à une insulte par la violence, la notion de légitime défense se distingue par le fait qu'elle cautionne l'usage de la force pour se protéger d'une personne qui commet ou menace de commettre un acte violent et imminent contre nous.

Il y a dans la Bible des exemples de personnes qui se sont protégées contre la violence en évitant ou en fuyant des situations susceptibles de leur faire courir un danger.² À plusieurs reprises, Jésus Lui-même a pris l'initiative de se soustraire à une foule hostile qui voulait Le tuer.

Ils se levèrent, entraînent Jésus hors de la ville, jusqu'au sommet de la montagne sur laquelle elle était bâtie, afin de le précipiter dans le vide. Mais il passa au milieu d'eux et s'en alla ([Luc 4.29–30](#)).

A ces mots, ils se mirent à ramasser des pierres pour les lui jeter, mais Jésus disparut dans la foule et sortit de l'enceinte du Temple ([Jean 8.59](#)).

Voilà pourquoi ils cherchaient encore à l'arrêter, mais il leur échappa ([Jean 10.39](#)).

Fuir la foule pour se protéger constituait une forme d'auto-défense, mais rien n'indique que Jésus ait eu recours à la violence pour s'échapper.

Lors de mes recherches sur la légitime défense, j'ai constaté que beaucoup d'experts en arts martiaux préconisaient d'éviter, chaque fois que c'était possible, une confrontation violente plutôt que de se battre. Voici ce que l'un d'eux a écrit :

Après plus de vingt ans de pratique des arts martiaux, je suis convaincu d'avoir maîtrisé plusieurs techniques d'auto-défense particulièrement efficaces. Celle que je préfère : fuir les situations conflictuelles. La deuxième meilleure option : s'éloigner des situations conflictuelles. Troisième option : désamorcer les conflits là où on se trouve.³

Et d'ajouter :

Le principe fondamental de l'auto-défense est le suivant : faites tout ce qui est en votre pouvoir pour éviter un affrontement physique, mais si cela ne fonctionne pas, ripostez avec toute l'énergie dont vous êtes capable pour pouvoir vous échapper. ... Votre but est de vous enfuir.

L'Ancien Testament condamnait le meurtre mais il n'interdisait pas aux gens de se protéger, et il autorisait même à tuer une personne dans certaines situations particulières. Par exemple, si un voleur s'introduisait dans une maison pendant la nuit, sous le couvert de l'obscurité, le propriétaire pouvait se défendre pour se protéger et protéger sa famille, et si le cambrioleur était tué au cours de l'altercation qui s'ensuivait, le propriétaire n'était pas tenu responsable de sa mort. En revanche, si quelqu'un s'introduisait dans la maison en plein jour, le propriétaire n'avait pas le droit de le tuer ; s'il le faisait, il était tenu responsable de sa mort.

Si l'on surprend un voleur en train de pénétrer dans une maison par effraction et qu'on lui assène un coup mortel, celui qui l'aura frappé ne sera pas coupable de meurtre. Par contre, si cela se passe en plein jour, celui qui l'aura frappé sera coupable de meurtre ([Exode 22.1–2](#)).

Pendant la journée, le propriétaire pouvait se défendre mais sans avoir recours à la force létale, puisque l'intrus pouvait être identifié et par conséquent arrêté et puni. Il y avait aussi de fortes chances qu'en plein jour d'autres personnes présentes soient témoins du vol et puissent l'aider à appréhender le voleur.

D'autres passages de l'Ancien Testament mentionnent des situations où le peuple de Dieu reçut des instructions pour prendre des mesures défensives afin de se protéger. Néhémie demanda aux ouvriers qui relevaient la muraille d'enceinte de Jérusalem de garder leurs armes à portée de main pour être prêts à se défendre en cas d'attaque. ([Néhémie 4.16–17](#)). Alors qu'un plan diabolique était en train de se mettre en place pour massacrer tous les Juifs du Royaume de Perse, la reine juive Esther informa son mari, le roi, d'un complot imminent. En l'apprenant, le roi Xerxès autorisa le peuple juif à se défendre et à éliminer ceux qui cherchaient à les exterminer. ([Esther 8.10–11](#)).

Le Nouveau Testament n'aborde guère la question de l'autodéfense. Cependant, nous lisons que, peu de temps avant sa crucifixion, Jésus fit allusion au fait que ses disciples devraient se procurer des épées pour se défendre en cas de besoin.

« Eh bien maintenant, poursuivit-il, si vous avez une bourse, prenez-la ; de même, si vous avez un sac, prenez-le, et si vous n'avez pas d'épée, vendez votre manteau pour en acheter une. ... Seigneur, lui dirent-ils, voilà justement deux épées. —Cela suffit ! leur répondit-il » ([Luc 22.36-38](#)).

Jésus déclara que deux épées étaient suffisantes pour la défense de leur groupe, ce qui laisse entendre qu'Il approuvait le fait que les disciples puissent se protéger.

Plus tard, Jésus reprocha à Pierre d'avoir tranché l'oreille d'un des serviteurs du grand prêtre quand les soldats vinrent l'arrêter. Il semble toutefois que Jésus ne voulait pas que ses disciples interviennent pour le défendre au risque de mettre leur vie en danger, sachant qu'Il devait mourir pour accomplir la volonté de son Père.

Simon Pierre, qui avait une épée, la dégaina, en donna un coup au serviteur du grand-prêtre et lui coupa l'oreille droite. Ce serviteur s'appelait Malchus. Jésus dit à Pierre : « Remets ton épée au fourreau. Ne dois-je pas boire la coupe de souffrance que le Père m'a destinée ? » ([Jean 18.10-11](#)).

À ce moment, l'un des compagnons de Jésus porta la main à son épée, la dégaina, en frappa le serviteur du grand-prêtre et lui emporta l'oreille. Jésus lui dit : « Remets ton épée à sa place, car tous ceux qui se serviront de l'épée mourront par l'épée » ([Matthieu 26.51-52](#)).

Dans l'Évangile de Luc, nous lisons :

Mais Jésus les retint en disant : « Laissez faire, même ceci ! » Puis il toucha l'oreille du blessé et le guérit ([Luc 22.51](#)).

Si, en tant que chrétiens, il ne nous est pas interdit de nous défendre et de défendre notre famille contre des agressions violentes, qu'en est-il lorsque nous sommes persécutés pour notre foi ? La Bible n'enseigne pas que les chrétiens doivent se défendre par la force dans de telles circonstances. Jésus a donné le conseil suivant à ses disciples :

Si l'on vous persécute dans une ville, fuyez dans une autre ([Matthieu 10.23](#)).

Il n'a pas conseillé aux croyants de s'armer pour pouvoir se défendre quand ils sont persécutés à cause de leur foi. L'apôtre Pierre a rappelé le comportement de Jésus alors qu'Il savait qu'Il allait être exécuté :

Injurié, il ne ripostait pas par l'injure. Quand on le faisait souffrir, il ne formulait aucune menace, mais remettait sa cause entre les mains du juste Juge ([1 Pierre 2.23](#)).

Bien qu'il soit légitime pour les chrétiens de se soustraire à une situation de persécution et de solliciter la protection de la police ou des autorités pour se protéger contre une agression physique directe, pour autant, il ne semble pas que riposter par la violence physique à leurs persécuteurs soit une réponse appropriée. En cas de persécution ne comportant pas de violence physique imminente, la réponse appropriée consiste à solliciter la protection des

autorités légales et du système judiciaire, en déposant une plainte contre les persécuteurs. Si c'est le gouvernement qui est à l'origine de la persécution, il est conseillé de chercher une assistance juridique ou de fuir vers un autre lieu, plutôt que de recourir à la violence contre les autorités gouvernementales.

Si vous ou vos proches êtes en danger de mort, la Bible vous autorise moralement à vous défendre, vous et votre famille. Dans l'idéal, l'action entreprise devrait être suffisante pour désarmer ou maîtriser l'agresseur sans lui infliger de blessures graves ou le tuer. Bien entendu, la priorité serait d'essayer, si possible, de désamorcer la situation et de se mettre à l'abri du danger sans avoir recours à la violence. Si vous avez la possibilité d'appeler la police, faites-le et attendez qu'elle arrive ; toutefois si ce n'est possible, vous êtes tout à fait en droit, d'un point de vue moral, de vous défendre.

Bien qu'il soit légitime de se défendre et de défendre ses proches, il est important de garder à l'esprit que la Bible nous enseigne que l'amour, le pardon, le fait de tendre l'autre joue et la recherche de la paix sont des valeurs fondamentales de la foi chrétienne. Ces aspects du christianisme définissent la tonalité générale à adopter dans les échanges avec les autres.

Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés fils de Dieu ! ([Matthieu 5.9](#)).

Aimez vos ennemis ; faites du bien à ceux qui vous haïssent ; appelez la bénédiction divine sur ceux qui vous maudissent ; priez pour ceux qui vous calomnient. Si quelqu'un te gifle sur une joue, présente-lui aussi l'autre. Si quelqu'un te prend ton manteau, ne l'empêche pas de prendre aussi ta chemise. ([Luc 6.27-29](#)).

Ne répondez jamais au mal par le mal. Cherchez au contraire à faire ce qui est bien devant tous les hommes. Autant que possible, et dans la mesure où cela dépend de vous, vivez en paix avec tous les hommes ([Romains 12.17-18](#)).

Note

Sauf indication contraire, tous les passages bibliques cités sont extraits de la Bible du Semeur, copyright © 1992, 1999 by Biblica, Inc.® Les autres versions citées sont La Bible Segond 21 (SG21) et Parole de Vie (PDV). Par permission. Tous droits réservés.

¹ *Jésus—Sa vie et son message : [The Sermon on the Mount, Non-Retaliatio](#)n. (Pas encore disponible en français)*

² 1 Samuel 19.10 : David s'enfuit après que Saul tenta de le tuer d'un coup de lance. 2 Corinthiens 11.32-33 : L'apôtre Paul se cacha et échappa à son arrestation en descendant par une fenêtre du mur d'enceinte dans une corbeille le long d'un rempart.

³ <https://hinessight.blogs.com/hinessight/2012/02/best-self-defense-technique-run-away.html> [Prendre la fuite est la meilleure tactique d'auto-défense]